



Déclaration des Femmes de L'Est

Women's Initiatives
for Gender Justice

Collective of Indigenous
Women and Vulnerable
Households (EFIM)

République Démocratique du Congo

Le 5 et 6 Juin 2009, nous, les Femmes de l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), avec des déléguées de différentes organisations de femmes du Nord et Sud Kivu et de l'Ituri, nous nous sommes réunies à Goma autour d'un cadre de réflexions sur les deux Accords de Paix signés le 23 Mars 2009 entre le Gouvernement de la RDC et le CNDP (Congrès National pour la Défense du Peuple) et le Gouvernement et les autres groupes armés¹ en faveur de la Paix dans les Kivus.

L'atelier a été organisé par l'Association Encadrement des Femmes Indigènes et des Ménages Vulnérables (EFIM) et Women's Initiatives for Gender Justice.

Après l'analyse du contenu des Accords, nous avons abouti aux constants suivants :

- 1 Les Femmes n'ont pas été suffisamment représentées lors de la préparation et de la conclusion de ces Accords même si ils font allusion à la réconciliation des fils et filles de la RDC ;
- 2 Certains groupes armés maintiennent leur statut des mouvements politico-militaires menant à la suite d'abus sur terrain malgré les signatures des Accords ;
- 3 L'échec de l'intégration des certains groupes armés bouleverse ceux qui ont accepté l'intégration dans les forces armées régulières ;
- 4 La loi d'amnistie actuelle consacre l'impunité et la discrimination ;
- 5 L'engagement du gouvernement à créer une structure ministérielle spécifique, responsable de la sécurité intérieure, des affaires locales de la réconciliation ;
- 6 La proposition de création d'une unité spéciale de police, composée d'anciens combattants de la milice, au sein de la Police Nationale Congolaise (PNC) pour aider les déplacés rentrant à leurs villages ;
- 7 La lenteur du gouvernement dans le processus de retour, la réinsertion sociale, la réintégration des déplacés et des réfugiés et dans leur milieu respectif ;
- 8 La proposition, faite par le CNDP, pour une division du territoire national ;
- 9 Les nouvelles orientations stratégiques pour une réforme structurelle de l'armée congolaise et des services de sécurité ;
- 10 L'engagement du gouvernement à donner la priorité aux veuves, blessées et orphelins des anciens combattants du CNDP, au détriment d'autres victimes de guerre ;

1 Forces Républicaines et Fédéralistes (FRF), the Yakutumba Group, the Zabuloni Group, Mai-Mai Kirikicho, PARECO South Kivu, Raia Mutomboki, Mai-Mai Ny'kiriba, Mai-Mai Kapopo, Mai-Mai Mahoro, Mai-Mai Shikito, Mudundu 40, Simba Mai-Mai and Mai-Mai Shabunda.

- 11 L'engagement du gouvernement à reconnaître les grades des membres du CNDP, les favorisant ainsi par rapport aux groupes armés qui doivent encore être intégré ;
- 12 Le non respect, par certains groupes armés, des engagements regardant la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale, l'inviolabilité de fonctions étatiques, les droits de l'homme et le caractère républicain des forces armées ; et
- 13 L'échec du gouvernement à fournir des services d'assistance sociale et à payer le salaire aux militaires de l'Armée Congolaise.

Comme résultat de ces préoccupations et observations, nous recommandons ce qui suit :

- 1 La participation effective des femmes dans la mise en œuvre de ces Accords à tous les niveaux ;
- 2 Le respect des engagements par toutes les parties concernées et l'accélération dans la mise en œuvre de ces engagements ;
- 3 L'implémentation de l'intégration pour tous les groupes armés avant l'intégration de n'importe quels groupes dans l'armée régulière² ;
- 4 La loi d'amnistie doit être appliquée dans une façon générale et impartiale ;
- 5 La révision de la loi d'amnistie, d'une façon dont elle ne favorise pas l'impunité ;
- 6 Renforcer les capacités de la Police Nationale Congolaise (CNP) et assurer qu'elle ne soit pas affaiblie par l'intégration de la « police » du CNDP dans la force de police. Les autorités doivent fournir une formation et garantir un contrôle de tous les membres de la police du CNDP relativement à des crimes de genre commis dans le passé avant leur intégration dans la « police communautaire » ou dans l'unité de police spéciale qui sera mise en place afin d'aider le retour des réfugiés et personnes déplacées dans leurs milieux ;
- 7 Que le gouvernement fasse des efforts dans la mise en œuvre efficace de ces Accords, en revisitant, au même temps, les accords de paix précédents ;
- 8 Que le gouvernement respecte pleinement la constitution de la RDC ;
- 9 La requête aux partenaires de la République Démocratique du Congo de s'impliquer efficacement dans la réforme de l'armée républicaine et de plaider pour une accélération du processus ;
- 10 Que le gouvernement définisse et établisse des programmes pour la réintégration et la réinsertion sociale des victimes de guerre ;
- 11 Que le gouvernement arrête de promouvoir les criminels à les donnant des grades dans l'Armée ou dans des Offices Publiques ;
- 12 Que le gouvernement exerce ses responsabilités pour surveiller, contrôler et assurer l'efficacité des mécanismes de rémunération des fonctionnaires et des militaires. En outre, le gouvernement devrait sanctionner celles qui détournent les fonds publics ;
- 13 Le rétablissement de l'Autorité de l'État et du pouvoir coutumier des chefs traditionnels ;
- 14 Que le gouvernement agisse de façon responsable dans la réforme économique et tienne en compte les intérêts de la population de la RDC ; et
- 15 Que le gouvernement donne des informations suffisantes, claires et précises et sois transparente sur toutes les questions relatives au gouvernement du pays.



**La Paix se
nourrit de
la Justice
et la Justice
construit
la Paix.**

Les participantes 

AFPDI – Bunia
AMIE – Bunia
Association Femme et Développement (AFD) – Fizi
Association des Mamans Chrétiennes pour l'Assistance aux Vulnérables (AMCAV) – Uvira
ASSOMARA – Bunia
ATELIER – Kiwanja
Collectif des Associations des Femmes Pour le Développement (CAFED) – Goma
Encadrement des Femmes Indigènes et des Ménages Vulnérables (EFIM) – Goma
Encadrement des Femmes Indigènes et des Ménages Vulnérables (EFIM) – Masisi/Katanga
FVMX – Sake/Masisi
GRAADE – Walikale
Initiatives des Femmes pour le Développement, l'Auto Promotion et la Paix (IFDAP) – Uvira
L. Féminin pour la Paix – Uvira
MUMALUKU – Lubero
ODTI – Bukavu
Réveil des Femmes pour le Développement Intégrée (RFEDI) – Goma
Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI) – Beni
Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI) – Bunia
SVA – Butembo
TCJP – Bukavu

2 Cette intégration doit être en conformité avec le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la Résolution 1820.